

## Communiqué de presse

Berne, le 29 juin 2016

# On cherche d'urgence des professionnels de l'aménagement du territoire

**L'aménagement du territoire joue un rôle clé dans le débat politique actuel; il fixe les conditions cadres du développement spatial de notre économie et de notre société. Les attentes en la matière sont aujourd'hui importantes dans un contexte de montée démographique, de poussées migratoires, de mobilité élevée et d'urbanisation croissante, conjuguées à la nécessité de préserver les surfaces agricoles. Les professionnels de l'aménagement du territoire n'ont jamais été autant recherchés, tant dans le secteur privé que public. Or, l'offre de formation actuelle ne parvient pas à couvrir la demande croissante. C'est pourquoi les principales organisations suisses d'aménagement du territoire ont signé une charte par laquelle elles s'engagent à promouvoir la relève dans ce domaine.**

En raison de la pénurie de professionnels que connaît la Suisse depuis plusieurs années dans le domaine de l'aménagement du territoire, les bureaux d'études et les administrations publiques peinent à recruter du personnel qualifié en temps voulu. La qualité de l'aménagement du territoire suisse, reconnue au niveau national et international, s'en trouve menacée. Et précisément à l'heure actuelle, alors qu'il s'agit de mettre en œuvre la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire clairement approuvée par le peuple en 2013 et d'endiguer l'extension du territoire urbanisé, il est primordial de pouvoir recourir à des professionnels interdisciplinaires bien formés, rompus à la complexité des enjeux, sachant composer avec les groupes d'intérêts les plus divers et, partant, capables d'épauler les cantons et les communes.

## Charte sur la promotion de la relève en aménagement du territoire en Suisse

Les 19 principales associations professionnelles, organisations spécialisées, universités et hautes écoles suisses actives dans le domaine de l'aménagement du territoire, ainsi que des employeurs de l'économie privée et des administrations publiques ont rédigé une charte sur la promotion de la relève.

À travers celle-ci, ils s'engagent à

- renforcer la formation dans le domaine de l'aménagement du territoire,
- intensifier la promotion de la relève,
- ancrer l'image de la profession et la culture de l'aménagement du territoire dans la sphère publique, et
- coordonner les offres de formation entre elles et en adéquation avec le profil de la profession.

## État des lieux de la formation

Actuellement, la Suisse manque d'un large programme universitaire à plein temps (études Bachelor et Master) dans le domaine de l'aménagement du territoire, comparable à celui dont disposent les pays limitrophes. L'offre de formation suisse la plus complète se concentre sur la Suisse alémanique. La Suisse romande et la Suisse italienne, quant à elles, n'offrent pas de cursus équivalent. Sur le terrain, on déplore un manque de professionnels disposant des qualifications souhaitées. Par ailleurs, environ un tiers des candidats postulant pour des places vacantes n'ont pas accompli leur formation en Suisse.

Pourtant, sur le marché de l'emploi, la demande est importante. Chaque année, entre 100 et 120 aménagistes qualifiés sont recherchés, soit deux fois plus que le nombre de personnes effectivement formées en Suisse. Seuls 60 diplômés sortent chaque année des filières d'études reconnues par le registre professionnel comme cursus valable en aménagement du territoire.

À télécharger sur [www.vlp-aspan.ch/charte](http://www.vlp-aspan.ch/charte)

- Charte sur la promotion de la relève en aménagement du territoire
- État des lieux de la formation dans le domaine de l'aménagement du territoire